



Risque de condamnation d'un employé de magasin

Par **amallia**, le **15/02/2009** à **22:40**

Bonjour,
Suis au passage de la répression des fraudes dans un magasin alimentaire, de la viande avariée a été trouvée. Le chef de rayon était en vacances à ce moment là (en congé). Quelle est sa part de responsabilités ? Il est convoqué au tribunal correctionnel, que risque-t-il ? Prison ? Amende ? Perte de son emploi ?
Merci d'avance de vos réponses.
Amallia

Par **citoyenalpha**, le **16/02/2009** à **10:33**

Bonjour
Quelles sont les articles visés par la convocation devant le tribunal correctionnel ?
La présence de viande avariée ne suffit pas pour prouver une faute du cadre. Il convient par conséquent de nous renseigner plus précisément sur l'affaire.
A défaut le cadre juridique n'est pas suffisamment établi pour obtenir une réponse complète.
Dans l'attente de vous lire.